

JURICONNEXION

8 juillet 2013

ATELIER DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

HUGLO
LEPAGE
ASSOCIÉS
CONSEIL



Blandine Berger
Selarl Huglo Lepage & Associés, Conseil

Sommaire

- La notion d'environnement
- Historique
- Les sources du droit de l'environnement
- Les grands principes du droit de l'environnement
- Le Code de l'environnement



La notion d'environnement

- Michel Prieur, Droit de l'environnement, 3^{ème} ed.

« Idée à la mode, un luxe pour pays riches, un mythe, un thème de contestation issu des idées hippies et soixante-huitardes, un retour à la bougie, une nouvelle terreur de l'an 1000 liée à l'imprévisibilité des catastrophes écologiques, les fleurs et les petits oiseaux, un cri d'alarme des écologistes et philosophes sur les limites de la croissance, l'annonce de l'épuisement des ressources naturelles, un nouveau marché de l'anti-pollution, une utopie contradictoire avec le mythe de la croissance »



La notion d'environnement

- Grand Larousse de la langue française en 1972
- Environnement = ensemble des éléments naturels et artificiels qui conditionnement la vie de l'homme
- Ecologie, cadre de vie, développement durable...



La notion d'environnement

- ❑ **Art. L. 110-1 Code envt** : I. - Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation.
- ❑ II. - Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de **développement durable** qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Historique

- Athènes et Rome
- 1291: création de l'administration des Eaux et Forêts
- Décret 15 oct. 1810 : installations dangereuses, insalubres et incommodes
- Arrêté Poubelle du 1^{er} mars 1884
- Développement dans les 1970's



Les sources du droit de l'envt

- Le droit international de l'envt
- Le droit communautaire de l'envt
- Le droit national de l'envt



Le droit international de l'envt

- ❑ Nombreuses conventions internationales,
 - ❑ Recommandations,
 - ❑ Directives,
 - ❑ Programmes d'actions
 - ❑ Déclarations de principe...
 - ❑ Soft law
-
- ❑ Multiplication des traités internationaux dans les 70's



Le droit international de l'envt

- Le droit de l'envt ne connaît pas de frontières
 - Air - Ex : Le **Protocole de Kyoto** 1997 : réduction des émissions de GES
 - Déchets - Ex : La **Convention de Bâle** 1989 : contrôle des mouvements transfrontières et élimination des déchets dangereux
 - Eau - Ex : La **Convention de Londres** 1990 sur la pollution de la mer par les hydrocarbures



Le droit international de l'envt

- ❑ Déclaration de Stockholm 1972 adoptée par la Conférence des Nations Unies sur l'envt
- ❑ Déclaration de Rio 1992 sur l'envt et le développement



Le droit international de l'envt

- Les limites du droit international :
 - Soft law
 - Déclarations de principe
 - Dépourvues de tout caractère obligatoire
 - Absence d'une gouvernance mondiale
 - Vers une ONU : Organisation des Nations Unies de l'Environnement ?



Le droit communautaire de l'envt

- Rien dans le Traité de Rome de 1957
- Art. 130R AUE + art. 174 Traité de Maastricht
 - L'action de la Communauté en matière d'environnement a pour objet :
 - de préserver, de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement ;
 - de contribuer à la protection de la santé des personnes ;
 - d'assurer une utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles ;
 - la promotion, sur le plan international, de mesures destinées à faire face aux problèmes régionaux ou planétaires de l'environnement.



Le droit communautaire de l'envt

- Règlements communautaires :
 - Règlement **REACH** 1907/2006 du 18 déc. 2006
Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
 - Règlement **CLP** 2008/1272 du 16 déc. 2008 :
Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
 - Règlement **Biocides** 528/2012 du 22 mai 2012 :
produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles



Le droit communautaire de l'envt

□ Directives communautaires :

- Directive 79/409 Oiseaux 2 avril 1979
- Directive 92/43 Habitats 24 mai 1992
- Directive 96/82 Seveso II 9 déc. 1996
- Directive cadre sur l'eau 2000/60 23 oct. 2000
- Directive ETS 2003/87 13 oct. 2003
- Directive cadre déchets 2008/98 19 nov. 2008
- ...

=> Transposition nécessaire en droit français



Le droit national de l'envt

- Prépondérance de la loi dans la construction du droit de l'envt :
 - Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature
 - Loi n° 76-663 du 19 juill. 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement
 - Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau
 - Loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite « Loi Barnier » relative au renforcement de la protection de l'envt
 - Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 dite « Loi Bachelot » relative à la prévention des risques technologiques et naturels



Le droit national de l'envt

- Prépondérance de la loi dans la construction du droit de l'envt :
 - Les lois Grenelle
 - n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'envt **Loi Grenelle I**
 - n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'envt **Loi Grenelle II**
 - La loi Batho n° 2013-xx portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable
 - Futur projet de loi sur la biodiversité automne 2003



Le droit national de l'envt

- Le Code rural : espace agricole et forestier, agriculture de montagne...

- Le Code de la santé publique :
 - art. L. 1331-1 et suivants :
 - Prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et au travail
 - Rayonnements ionisants
 - Amiante
 - Plomb...



Le droit national de l'envt

- Le Code de la construction et de l'habitation :
 - Performance énergétique des bâtiments
 - Réglementation acoustique
 - Théorie de la préoccupation : art. L. 116-12

- Le Code du travail
 - Santé et sécurité au travail
 - Art. L. 4111-1 et suivants
 - Aération, assainissement
 - Mesures de prévention des produits chimiques
 - VLEP



Le Code de l'envt

- ❑ Ordonnance du 18 sept. 2000 : codification à droit constant de la partie législative

- ❑ Codification de la partie réglementaire :
 - Décret n° 2005-935 du 2 août 2005
 - Décret n° 2007-397 du 22 mars 2007



Le Code de l'envt

□ 7 livres :

- Dispositions communes
- Milieux physiques
- Espaces naturels
- Patrimoine naturel
- Prévention des pollutions, des risques et des nuisances
- Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française, à Wallis et Futuna, dans les terres australes et antarctiques françaises et à Mayotte
- Protection de l'environnement en Antarctique



La structure du droit de l'envt

les éléments composant l'environnement droit de l'air, droit de l'eau et de la mer, droit des sols, droit de la biodiversité et des biotopes	Les activités nuisibles ou polluantes droit du bruit, droit des installations classées, droit de l'assainissement, droit des risques majeurs industriels ou naturels
Les activités humaines droit de la chasse, de la pêche, de l'énergie	Celles liées à un objet particulier droit de la protection de la nature, droit des produits chimiques, droit des déchets, droit des sites, des monuments historiques
Celles liées à un secteur économique agriculture et environnement, industrie et environnement, services et environnement.	La déclinaison par sous-secteur pisciculture, nucléaire, tourisme, santé-environnement...



LI : Les dispositions communes

- ❑ Principes généraux
- ❑ Information et participation des citoyens
- ❑ Institutions
- ❑ Associations de protection de l'environnement et collectivités territoriales
- ❑ Dispositions financières
- ❑ Prévention et réparation de certains dommages causés à l'environnement
- ❑ Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions



Les principes généraux

- Charte de l'environnement 2004
 - Principe de précaution
 - Principe de prévention
 - Principe pollueur-payeur
 - Principe d'information
 - Principe de participation



Principe de précaution

- ❑ L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment,
- ❑ ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées
- ❑ visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement
- ❑ à un coût économiquement acceptable



Principe de précaution

- Le principe appliqué par les juges :
 - En matière d'antennes-relais
 - La maladie de la vache folle
 - En matière d'amiante
 - En matière d'OGM
 - ...



Principe de prévention

- ❑ La prévention consiste à empêcher la survenance d'atteintes à l'environnement par des mesures appropriées (avant l'élaboration d'un plan ou la réalisation d'un ouvrage ou d'une activité)

- ❑ Les instruments de mise en œuvre :
 - L'autorisation administrative
 - L'étude d'impact
 - Les démarches de management environnemental



Principe pollueur-payeur

- Les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur
 - Théorie économique
 - La pollution est prise en compte dans les coûts de production
 - La TGAP



Principe d'information

- Toute personne a le droit d'accéder
- aux informations relatives à l'environnement
- détenues par les autorités publiques

- L'information doit porter à la fois :
 - Sur l'état de l'environnement
 - Sur les projets qui risquent d'y porter atteinte



Principe de participation

- ❑ Toute personne est informée
- ❑ des projets de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement
- ❑ dans des conditions lui permettant de formuler ses observations,
- ❑ qui sont prises en considération par l'autorité compétente
 - Les enquêtes publiques
 - Le débat public



2. Information et participation des citoyens

- Le débat public
- L'étude d'impact
- Les enquêtes publiques



3. Les institutions

- ❑ Le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie (MEDDE)
- ❑ L'ADEME
- ❑ Le Conseil national sur la transition énergétique
- ❑ Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- ❑ L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- ❑ Les agences de l'eau
- ❑ L'Office national de la chasse et de la faune sauvage



4. Les associations

- ❑ Peuvent être agréées sous certaines conditions
- ❑ Peuvent prendre part au débat public
- ❑ Peuvent agir en justice



5. Les dispositions financières

- ❑ TGAP : taxe générale sur les activités polluantes
- ❑ Plusieurs composantes : déchets, huiles, émissions...
- ❑ La TGAP sur les émissions :
 - Tout exploitant dont les émissions de certaines substances dans l'air ou dans l'eau dépassent certains seuils est redevable de la TGAP
 - Ex :
 - ❑ si en un an
 - ❑ + 150 tonnes d'oxyde de soufre
 - ❑ => redevable de la TGAP
 - ❑ 136,02 euros la tonne



6. Prévention et réparation de certains dommages causés à l'envt

- ❑ Loi du 1er août 2008
- ❑ Prévention et/ou réparation
- ❑ Des dommages causés à l'envt
- ❑ Par l'activité d'un exploitant



7. Contrôles et sanctions

- ❑ Ordonnance 2012-34 du 11 janvier 2012
- ❑ Conditions dans lesquelles s'exercent les contrôles des installations, ouvrages, travaux, opérations, objets...
- ❑ Sanctions applicables en cas de manquement ou d'infraction aux prescriptions du Code



L II - Les milieux physiques

- Eau et milieux aquatiques et marins
 - L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation.
 - Dispositions spéciales pour les eaux marines

- Air et atmosphère
 - Surveillance de la qualité de l'air
 - Quotas d'émission de gaz à effet de serre
 - Bilan des émissions de gaz à effet de serre



L III – Les espaces naturels

- ❑ Inventaire et mise en valeur du patrimoine naturel
- ❑ Littoral
- ❑ Parcs et réserves
- ❑ Sites
- ❑ Paysages
- ❑ Accès à la nature
- ❑ Trame verte et trame bleue



L IV - Patrimoine naturel

- Protection du patrimoine naturel
- Chasse
- Pêche



L V - Prévention des pollutions, des nuisances et des risques

- ❑ Le CSPRT
- ❑ Les ICPE
- ❑ Produits chimiques, biocides, et substances à l'état nanoparticulaire
- ❑ OGM
- ❑ Déchets
- ❑ Dispositions particulières à certains ouvrages ou installations
- ❑ Prévention des risques naturels
- ❑ Prévention des nuisances sonores
- ❑ Protection du cadre de vie
- ❑ La sécurité nucléaire et les INB

Livres VI et VII

- ❑ Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française, à Wallis et Futuna, dans les terres australes et antarctiques françaises et à Mayotte
- ❑ Protection de l'environnement en Antarctique

Merci de votre attention...

Blandine BERGER

Département Recherche & Veille juridique

SELARL Huglo Lepage & Associés, Conseil

40, rue de Monceau

75008 Paris

01 56 59 29 59

blandine.berger@huglo-lepage.com